

Construction d'un centre de tri et de valorisation du Grand BASTIA

Maître d'Ouvrage : SYVADEC



IND	DATE	DEMANDEUR	MODIFICATIONS

ESQ	APS	APD	PRO	STD	PEO	DCE	ACT	DET	AOR	DOE	DIU	PC	CSLT	EXE
DOSSIER DE DEFRICHEMENT ATTESTATION DE COMPLETUE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION												Date : 15 Avril 2024		
												Échelle :		
												PL		1590
														PC 24

AR Atelier d'Architecture RIVAT
53 cours Fauriel 42100 Saint Etienne
Tél : 04 77 38 01 66 Fax : 04 77 38 04 55
Courriel : archi@rivat-architecte.fr

ENCIBAT Bureau d'Etude ENGIBAT
53 cours Fauriel 42100 Saint Etienne
Tél : 04 77 38 47 83 Fax : 04 77 38 04 55
Courriel : contact@engibat.fr



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Agriculture et Forêt
Unité Foncier Rural et Forêt

Ref : DC/AR/UF/2024-248
Affaire suivie par : Damien CAZAUX
Tél : 04 20 06 70 82
Mel : ddt-saf-foret@haute-corse.gouv.fr

RAR : 1A 201 165 8265 8

Bastia, le **22 AVR. 2024**

La Directrice Départementale
des Territoires

à

SYVADEC
Zone Artisanale – RT 50
20250 Corte

Objet : instruction d'une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

Partie liée à l'autorisation environnementale.

SYVADEC CTV MONTE – Parcelle n° 770, section A – Commune de MONTE

Réf : N°**2024/AE001** (à rappeler dans toute correspondance)

J'accuse réception de votre dossier complet au titre de l'article L.341-1 et suivants du Code forestier.

Pétitionnaire : SYVADEC CTV MONTE

Numéro de dossier : 2024/AE001

Date d'accusé de réception du dossier complet : 17 avril 2024

Commune : Monte

Parcelle : 770

Section : A

Conformément au code de l'environnement, l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichement.

Ce courrier ne vaut pas autorisation de défrichement.

La Directrice Départementale
des Territoires par intérim,


Isabelle CLEMENCEAU

Copie : Commune de Monte, DREAL de Corse